

DECISION N° 61-2025

Portant validation du devis INCENDIS 27 SAS pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise INCENDIS 27 SAS ;

Considérant que l'entreprise INCENDIS 27 SAS propose l'offre économique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de l'entreprise INCENDIS 27 SAS, pour les contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs pour un montant total de 4 405.44€ HT.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 06/05/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

